

A Tomblaine

Tomblaine
mardi 12 juin 2012 11:24

Hervé Féron a reçu aujourd'hui un courrier du Ministre de l'Intérieur lui annonçant que la commission interministérielle, qui s'est réunie le 4 juin dernier, a émis un avis favorable à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour Tomblaine.

Pour rappel, Hervé Féron avait reçu Monsieur le Ministre de l'Intérieur à Tomblaine le 22 mai, suite aux violents orages qui ont touché de nombreuses familles dans plusieurs communes de l'agglomération nancéienne, dont Tomblaine.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Ministre

Paris, le 06 JUIN 2012

Réf. : 12-013427-D / BDC-CE / jp

Monsieur le Député-Maire, *Cher Hervé,*

D'importantes inondations sont survenues dans la nuit du 21 au 22 mai 2012 en Meurthe-et-Moselle.

Ainsi que je l'ai annoncé lors de mon déplacement en Meurthe-et-Moselle, à ma demande, une procédure accélérée de reconnaissance de catastrophe naturelle a été mise en œuvre au regard des dégâts causés par ces intempéries.

En conséquence, une commission exceptionnelle a eu lieu le 4 juin. Il m'est agréable de vous informer que cette instance a émis un avis favorable à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour 56 communes de Meurthe-et-Moselle, dont Tomblaine.

Les décisions correspondantes feront l'objet d'un arrêté interministériel dont la parution au journal officiel interviendra prochainement.

Je vous précise que les dossiers constitués par les 4 autres communes ont fait l'objet d'un ajournement dans l'attente d'un examen complémentaire

Je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Manuel Valls
Manuel VALLS

Monsieur Hervé FERON
Député de Meurthe-et-Moselle
Maire de Tomblaine
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP



A Tomblaine

Tomblaine
mardi 12 juin 2012 11:24
